



GROUPE LA POSTE

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 25 OCTOBRE

Composition du Comité de Pilotage et de suivi :

pour la Poste :

- M. Michel LAGARDE, Directeur Départemental de la Poste des Hautes-Pyrénées
- M. Patrice IDIER, DLP 64
- M. Marc HAGENBOURGER, DLP 32
- M. Jacky HOMEL, Délégué aux relations territoriales Poste Grand Public au siège de la poste
- M. François GRANJA, Directeur territorial courrier
- M. Alain VALENTIN, Directeur territorial courrier

Pour le Pays du Val d'Adour :

- Céline SALLES, Présidente Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne
- Christian BOURBON, Président Communauté de Communes « Les Castels »
- Michel CHANTRE, Président Communauté de Communes de Lembeye en Vic-Bilh
- Michel PASTOURET, Communauté de Communes de Vic-Montaner
- Rémy COUTHENX, Communauté de Communes de Garlin
- Olivier BACCIALONE, Directeur de SEMADOUR

Ce Comité de Pilotage et de Suivi s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 25 octobre.

Étaient présents :

Michel Lagarde, Jacky Homel, Philippe Boussant, Claude, Solles-Vidou, Laurent Teulère-Maynat, Patrice Idier, Christian Bourbon, Céline Salles, François GRANJA, Michel Chantre, Michel Pastouret, Olivier Baccialone

I – Point 0

Pour mesurer l'augmentation de l'activité postale sur la durée de la mise en œuvre de la Convention Cadre Territoriale, il est nécessaire d'établir un état des lieux de l'ensemble de l'activité postale.

Pour mémoire, lors de la période de concertation qui a abouti à la Convention Cadre Territoriale, un diagnostic de l'activité des bureaux de poste avait été établi.

Le Comité de Pilotage et de Suivi décide

que la Poste doit proposer une trame pour la 1^{ère} semaine de décembre reprenant la totalité des activités de la Poste sur le territoire. Ces fiches d'activité de la Poste seront examinées et discutées lors du prochain Comité de Pilotage

II – Projet d'évolution de la présence postale

Conformément à la loi, la Convention Cadre Territoriale et l'évolution postale seront présentées dans les trois commissions départementales de présence postale territoriale :

- *pour les Hautes-Pyrénées*, elle se déroulera le 4 novembre : il sera présenté 4 délibérations des communes pour la transformation de bureaux de poste en APC et 6 projets de discussion, soit de modification, soit de transformation.
- *pour les Pyrénées-Atlantiques*, elle aura lieu le 8 novembre : il sera présenté 2 délibérations de modification de bureaux de poste en APC sur les communes de Conchez et Portet et 3 projets de discussion relatifs aux 3 cantons des Pyrénées-Atlantiques
- *pour le Gers*, elle se déroulera la 1^{ère} semaine de décembre : il sera présenté 2 délibérations de modification de bureaux de poste en APC à St. Germé et à Termes d'Armagnac, 1 création d'un relais poste à Tasque, plusieurs projets de discussion sur le territoire

Le Comité de Pilotage et de Suivi

est informé par le représentant DLP 32 qu'une Convention Territoriale avec le Département du Gers a été signée en vue de créer 32 points de présence postale dans le département. Il est demandé au DLP 32 de prendre en compte le souhait de créer, dans ce cadre là mais aussi dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour, une agence postale communale à Mont de Marrast (Communauté de Communes de Villecomtal).

III – Cyberkiosques

La localisation des cyberkiosques est maintenant définie conformément à l'engagement du Pays dans le cadre de la Convention Cadre Territoriale et selon la liste ci-dessous :

| Communauté de Communes Maître d'Ouvrage | Localisation | Adresse de la structure | Nom du Président et/ou du Responsable du projet | Téléphone | ADSL |
|--|--|---|--|------------------|--------------------------------------|
| Communauté de Communes Bastides & Vallons du Gers | Office de Tourisme de Marciac | Chemin de Ronde 32 230 MARCIAC | Henri CORMIER A. LIBILBEHETY | 05 62 09 30 68 | OUI |
| Communauté de Communes Vic – Montaner | Commerce Multiple rural à Montaner | 4bis rue des Ecoles 65 500 VIC EN BIGORRE | Michel PASTOURET J. Louis PARROT | 06 85 43 88 80 | NON (prévoir parabole et wifi) |
| Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne | locaux Communauté de Communes | 4 avenue de Gascogne 32 730 VILLECOMTAL/ARROS | Céline SALLES | 05 62 64 84 51 | OUI |
| Communauté de Communes « Les Castels » <i>(décision non finalisée)</i> | locaux Communauté de Communes | Mairie 65 700 LASCAZERES | Christian BOURBON | 05 62 96 35 39 | OUI |
| Communauté de Communes du canton de Lembeye en Vic- Bilh (2) | - Centre Multiservices à Lembeye - bureau de poste de Simacourbe | Place du Marché 64 350 LEMBEYE | Michel CHANTRE | 05 59 68 50 22 | OUI |
| Communauté de Communes du canton de Garlin | APC cne de Portet | Rue Firmin Bacarisse 64 330 GARLIN | Charles PELANNE Annie JUNGAS-CABOU | 05 59 04 78 64 | OUI |

Monsieur Estienne, Direction de l'innovation et du Développement des e-services, à la lecture du listing des Maîtres d'Ouvrage, va établir avant la fin de la semaine 45, un devis et des contrats en trois exemplaires qu'il conviendra d'adresser aux maîtres d'ouvrage avec copie à la Semadour.

Un contrat sera retourné à M. Estienne, un contrat signé et un devis seront adressés à la SEMADOUR, un contrat et un devis seront conservés par le Maître d'Ouvrage.

Le coût prévisionnel pour chaque cyberbase s'élèvera à 15 000 € pour le cyberkiosque, environ 300 € pour une imprimante laser noir et blanc, environ 700 € pour la pose de la parabole (ceci concerne que la commune de Montaner).

L'installation des cyberkiosques pourra intervenir la 2^{ème} semaine de janvier. Le fond d'écran des cyberkiosques définissant le contenu des cyberkiosques sera adressé par M. Estienne le 5 novembre à SEMADOUR qui se chargera de transférer aux Communautés de Communes souhaitant acquérir un cyberkiosque.

Les Communautés de Communes devront réagir et adresser au plus tard le 24 novembre leurs remarques, amendements et observations.

La synthèse sera réalisée par SEMADOUR et transférée à M. Estienne le jeudi 1^{er} décembre.

Le 15 décembre, le masque finalisé (contenu de la cyberbase) sera finalisé par M. Estienne et envoyé à SEMADOUR.

Le Comité de Pilotage et de Suivi

prend acte de la mise en œuvre de l'annexe relative aux Nouvelles Technologies, page 18 de la Convention.

IV – Adresse Internet

Une adresse Internet est prévue pour l'ensemble des Maires du Pays du Val d'Adour. Monsieur Estienne doit fournir, lors du prochain Comité de Pilotage et de Suivi, une fiche méthodologique de mise en place et d'utilisation de l'adresse Internet pour chaque commune.

Toutes les communes pourront utiliser gratuitement, de façon pérenne, l'adresse suivante : mairie.nom.de.la.commune@laposte.net

La fiche méthodologique permettra aux maires d'utiliser cette adresse, soit en surfant sur le site de la Poste, soit en utilisant n'importe quel ordinateur dans lequel il entrera le code personnel qu'il aura créé.

Le Comité de Pilotage et de suivi décide

d'établir une communication commune pour permettre l'utilisation rapide et efficace de ce service à destination de tous les maires.

Pour le prochain Comité de Pilotage, les élus devront définir la dénomination d'une adresse Internet pour chaque école du Pays : ecole.nom.de.la.commune@laposte.net

Ce service gratuit sera proposé à l'Inspection d'Académie par la Poste et le Pays du Val d'Adour.

V – ENTREZ FACTEUR

Le service « Entrez Facteur » (anciennement dénommé Allo Facteur) sera proposé à partir des 1ers jours de janvier 2006 à l'ensemble du Pays du Val d'Adour.

Il permet la mise en place de tout un ensemble d'opérations depuis le domicile de chaque habitant du Pays du Val d'Adour. A titre expérimental, ce service est entièrement gratuit pour le Pays du Val d'Adour (acheminement de timbres, de prêt à poster, opérations sur CCP, ré-expédition de courrier, etc....).

Le Comité de Pilotage et de Suivi

décide la mise en place de ce service au 1^{er} janvier 2006 et la réalisation d'une communication commune auprès des citoyens et de tous les maires.

Il est demandé à M. GRANJA d'adresser à SEMADOUR un projet d'affichette et un projet de dépliant que SEMADOUR enverra à l'ensemble du Comité de Pilotage pour amendement avant leur création.

Les affichettes seront apposées dans toutes les mairies, tous les bureaux de poste et points poste. Le dépliant sera distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants du Pays du Val d'Adour.

VI – BONJOUR FACTEUR

Le service « Bonjour Facteur » est destiné à identifier les personnes fragilisées ou isolées afin que le facteur établisse un contact journalier avec la personne identifiée par la commune ou la famille.

Le Comité de Pilotage et de Suivi

décide d'examiner lors du prochain Comité de Pilotage les différentes réflexions sur la communication qu'il convient de mener pour que chaque service puisse être mis en place avant l'été 2006.

Il est demandé à M. GRANJA de proposer un projet d'affichette et de dépliant pour qu'il soit examiné lors du prochain Comité de Pilotage.

VII – BOITES AUX LETTRES

Quelques communes ont manifesté leur demande de voir leurs boîtes aux lettres changées pour des boîtes aux lettres plus grandes.

Le Comité de Pilotage et de Suivi décide

d'honorer les 1ères demandes. Le recensement des 1ères demandes (4 demandes) devra être établi par SEMADOUR et M. LAGARDE et adressé à M. GRANJA avant le prochain Comité de Pilotage. Les 1ères demandes seront honorées mais ensuite le Comité de Pilotage déterminera le rythme et l'utilité (justification par la commune) du remplacement de la boîte aux lettres.

VIII – SIGNALÉTIQUE

La liste des communes, par département, nécessitant une meilleure signalétique est transmise ce jour au Comité de Pilotage.

Il est demandé à M. GRANJA d'adresser à SEMADOUR la liste informatique de ces communes.

Le Comité de Pilotage et de suivi décide

d'examiner lors du prochain Comité de Pilotage une méthodologie et un phasage d'équipement des communes d'une meilleure signalétique en vue d'améliorer la distribution du courrier.

M. BOUSSANT, représentant M. VALENTIN, souhaite proposer une méthodologie qu'il conviendra d'envoyer à SEMADOUR pour un examen lors du prochain Comité de Pilotage.

IX – DISTRIBUTION ISOLEE

Il est demandé à la Poste la mise en place d'une distribution isolée des bulletins municipaux et autres journaux agréés par le Pays.

A partir du 1^{er} janvier 2006, un service municiposte+ sera mis en place afin de permettre une distribution PNA (publicité non adressée) un autre jour que celui des prospectus publicitaires.

X – RENOVATION DES BUREAUX DE POSTE ET POINTS POSTE

La poste présente un certain nombre de propositions de rénovation des bureaux de poste.

Une discussion est engagée pour que l'ensemble des points de présence postale puisse faire l'objet d'un état des lieux afin qu'un phasage et une discussion puissent être réellement engagés entre les élus et la Poste sur ce sujet.

Le Comité de Pilotage et de Suivi décide

qu'un état des lieux sur chaque point de présence postale du territoire et que des propositions soient formulés par la Poste afin de faire l'objet d'amendements des élus, notamment en ce qui concerne le phasage. Ces amendements feront l'objet d'une discussion lors du prochain Comité de Pilotage.

XI- COMMUNICATION

La mise en œuvre d'un certain nombre de décisions doit faire systématiquement l'objet d'une communication commune Pays du Val d'Adour / Poste.

Les 1ers outils seront examinés lors du prochain Comité de Pilotage (Entrez Facteur, Bonjour Facteur, fond d'écran Pays du Val d'Adour, cyberkiosques, etc...).

Le Comité de Pilotage et de Suivi décide

qu'une communication relative aux points abordés dans la Convention Cadre Territoriale ne pourra être diffusée aux élus, à la Presse ou aux habitants, sans qu'elle soit commune Pays Val d'Adour / Poste.